Jeunesse 1:9

[Text]

Dans ce cas-là, je pense qu'il serait convenable, sinon impératif, de le faire. Mais, en l'occurrence, vous êtes déjà président et maintenant l'on propose la nomination du sénateur Yuzyk. Je me demande, si nos collègues, les sénatrices Marsden ou Fairbairn sont d'avis qu'il serait peut-être bon d'avoir une femme comme coprésidente. La jeunesse, c'est autant la femme que l'homme. Dieu sait que les femmes, dans les questions qui feront l'objet de notre étude, viennent derrière les hommes. Je pense que personne ne nous le contestera. À tout événement, pour l'instant, je crois que nous devrions nous opposer à ce qu'il y ait une co-présidence ou une présidence bicéphale.

Cela n'enlèverait absolument rien au mérite du sénateur Yuzyk. En l'absence du président, le sénateur Yuzyk assumerait toutes les prérogatives du président du comité. En fait, il assume à ce moment-là le titre, tous les pouvoirs de suggestion et d'initiative, du comité.

Alors, plutôt que de créer des précédents qui ne sont pas, à mon sens, tout à fait motivés, dans le cas présent, je préférerais de beaucoup que l'on s'en tienne à l'élection d'un président et d'un vice-président.

C'est mon opinion, mais on peut évidemment la disputer . . .

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres opinions?

Le sénateur Tremblay: Si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais clarifier la question que j'ai posé. C'était une sorte de question préalable à des propositions visant la vice-présidence ou la co-présidence.

C'était une question de terminologie pour me guider dans la formulation des propositions que je pourrais faire à cet égard.

Alors, il s'agit de savoir maintenant (c'est à vous-même d'en décider, monsieur le président) si l'échange de vues qui vient d'avoir lieu règle la question de terminologie et que le terme «coprésident», est exclus?

Est-ce que c'est clair ou non, à cet égard?

Le président: Ce n'est pas à moi d'en décider, je m'excuse. J'ai demandé l'avis du Comité. Nous avons entendu les opinions du sénateur Stollery et du sénateur Corbin qui me semblent, dans un sens, opposées la votre.

J'ai demandé s'il y en avait d'autres et je les attends toujours.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, je crois que la portée de la proposition du sénateur Tremblay (je sais qu'il est fort bien intentionné en la préconisant) est plutôt terminologique. Il s'agit d'un titre. Mais, avec le titre vient la responsabilité et aussi, en quelque sorte, un certain pouvoir.

Le comité, comme l'a suggéré le sénateur Hébert tout à l'heure, a l'intention de travailler de façon non-partisane, dans l'intérêt de la jeunesse. Je pense bien que l'on ne voudra pas provoquer des situations étroites ou tendues. Il arrive quand même que durant la vie d'un comité, il faut, à un certain moment, régler certaines questions.

Le président, à ce moment-là a un vote prépondérant en cas d'égalité des voix, si jamais on en vient à cela. Qui, dans un comité co-présidé, aura la prépondérance des voix? Qui siége-

[Traduction]

In that particular case, I think it would be appropriate, if not imperative, to use this designation. However, in this instance, you are already Chairman, and now we have a motion to appoint Senator Yuzyk. I wonder if our collegues, Senators Marsden or Fairbairn, feel that it would be advisable to appoint a woman as co-chairman. After all, our youth is made up of both women and men. Goodness knows that women lag behind with regard to most of the issues we will be discussing. I don't think that anyone will deny that. In any event, for the moment I think we should oppose the idea of having a co-chairman.

This would not take anything away from Senator Yuzyk. In the absence of the Chairman, Senator Yuzyk could take over the duties of the chairmanship. In fact, he would then sit in the chair, have the power to make suggestions and to propose initiatives to the committee.

Therefore, rather than setting precedents which I feel are not completely justified in this instance, I would prefer by far that we confine ourselve to electing a chairman and a deputy chairman.

That is only my opinion, of course. If anyone wishes to contest it . . .

The Chairman: Are there any other views on the subject?

Senator Tremblay: If I may, Mr. Chairman, I would simply like to clarify the question I asked in anticipation of proposing people for the positions of deputy chairman or co-chairman.

I wanted some guidance as to how to formulate any future proposals that I might make.

What I want to know—and the decision is yours, Mr. Chairman—is whether the discussion we have just had settled the problem about the designation of this position and whether the term "co-chairman" has been thrown out?

Has it or has not been excluded?

The Chairman: I'm sorry, but it is not up to me to decide this issue. I have asked for the opinion of the Committee. We have heard the views of Senator Stollery and Senator Corbin which seem to be contrary to your opinion.

I have asked the other members for their views and I am still waiting.

Senator Corbin: Mr. Chairman, I believe that Senator Tremblay is concerned about the terminology and I am certain his concern is well-intentioned. We are dealing with a title. However, with the title comes responsibility and a certain amount of power.

As Senator Hébert mentioned earlier, the Committee intends to work in a non-partisan manner in the interest of our youth. I think that we will want to avoid difficult or tense circumstances. However, at one time or another during the life span of a committee, certain issues must invariably be resolved.

In the case of a tie vote on an issue, the Chairman has the deciding vote. If a committee was co-chaired, who would have